

NOUVEAU

30€

BONUS SENIORS



VOUS RÉSIDEZ SUR LE TERRITOIRE ARDÉCHOIS DEPUIS PLUS D'UN AN, VOUS ÊTES ÂGÉ DE 70 ANS OU PLUS ET PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ SPORTIVE QUI DÉVELOPPE LE LIEN SOCIAL EN ARDÈCHE, AU SEIN D'UNE STRUCTURE FAISANT L'OBJET D'UN AGRÉMENT (AGRÉÉE À UNE FÉDÉRATION SPORTIVE) HORS SALLES DE SPORT.

+D'INFOS : [ARDECHE.FR/BONUS-SENIORS](https://www.ardeche.fr/bonus-seniors)